

# Un vif débat sur les événements du Maroc hier à la Chambre

Vendredi après-midi, l'ordre du jour de la Chambre appelle la discussion des interpellations sur les récents événements militaires du Maroc. M. CACHIN, interpellé non seulement sur l'incident de Ait Yaoub, mais sur toute la politique de la France au Maroc, il s'élève notamment contre la « pénétration solitaire pacifique du Gouvernement » et développe le programme de son parti.

M. RIVIERE, député socialiste, monte ensuite à la tribune. « Au Maroc, dit-il, nous sommes devant le fait accompli et tous nos colons ne sont pas des buveurs de sang, des exploitateurs. Il y en a dont les efforts méritent une certaine sympathie et il ne peut pas être question de la former simpliste de l'évacuation. En terminant, M. Rivieré se prononce nettement pour une politique de pacification et contre une politique de force.

M. DALADIER prend à son tour la parole, fait l'historique des opérations poursuivies pour nous ouvrir une route dans la région au sud d'Ait Yaoub. Une préparation politique avait été intelligemment faite, jusqu'à notre arrivée, sans coup férir, à ce poste, à 50 km. au sud d'Ait Yaoub. Mais les troupes installées en suite deux postes, à 20 et 50 km. au Nord, dans les vallées du Haut et du Moyen Atlas et dès le 10 mai, le poste d'El Bordj était attaqué et nous perdions 3 officiers et 20 hommes.

L'orateur affirme alors que l'opération d'Ait Yaoub devait faire partie d'un plan de grande envergure. « Nous voulons savoir dit-il, si ce plan est abandonné, quelles sanctions sont prises ? Nous voulons savoir qui a donné l'ordre » (appl. à g.).

## Incidents

Puis l'orateur donne des indications sur les faits qui lui laissent croire que la politique de prudence et de patience de M. Steeg a été abandonnée.

M. Aristide BRIAND proteste.

M. DALADIER provoque des rumeurs à droite et au centre en accusant l'état-major, non seulement d'engager des opérations imprudentes au Maroc, mais de désorganiser l'armée. (App. vivants.)

M. PAINELEVÉ proteste vivement.

M. Ernest LAFONT monte à la tribune. Après avoir fait l'historique des récents événements qui se sont produits au Maroc, l'orateur s'élève contre certains agissements d'un officier des renseignements, qui oblige les indigènes à lui baisser les mains et les pieds dans les marches et qui a fait fermer une mosquée en plein pays berbère, quelles que les Berbères soient, blancs et par conséquent d'origine chrétienne. (Murmures à gauche et exclamations.)

« Etes-vous bien sûr, ajoute-t-il, que la rancœur des enfants Arnaud et d'autres capitifs est bien partie du côté de l'Atlas ? Car on en a retrouvé une partie dans certaines caisses « personnelles ». La droite de l'Assemblée proteste contre les assertions de M. Lafont. Nombreuses voix à gauche. — Parles ! Parles !

L'orateur ne doute pas que M. Briand ait donné de bonnes instructions et en terminant, il réclame que toute la lumière soit faite sur les événements du Maroc.

## Les dangers d'une expédition dans le Tafilalet

Après une suspension de séance, M. LOQUIN souligne les dangers, qu'il voit dans une expédition dans le Tafilalet entraînant pour nos troupes. « A la commission de l'Armée, le ministre de la Guerre, déclare-t-il, nous a dit qu'une expédition dans le Tafilalet exigerait quatre bataillons, et durerait cinq années.

M. PAINELEVÉ, « j'ai dit que si on s'engageait dans une expédition dans le Tafilalet, nous aurions à faire face à la mission du moyen Atlas, du sud de l'Atlas, du Hô el Oro, et pour cela engager une campagne qui durerait cinq années et coûterait beaucoup plus cher que l'expédition dans le Tafilalet.

M. LOQUIN se félicite d'entendre M. Painelevé condamner une telle expédition, mais il faut s'assurer que les ordres du gouvernement sont bien suivis. Aussi ses amis demandent-ils une enquête conduite par les députés de la commission de l'Armée.

## Vendredi prochain, débat sur les dettes

M. FRANKLIN-BOUILLON propose ensuite de renvoyer la suite du débat à mardi après-midi, à la place des interpellations sur les dettes qui prendront vendredi prochain.

Cette proposition est diversement accueillie. M. TARDIEU prend la parole et déclare que le gouvernement doit rassurer d'urgence et plus tard que vendredi les interpellations sur les dettes.

Finalement, la proposition de M. Franklin-Bouillon est adoptée.

## A propos du relèvement des droits sur les froments

Avant de lever la séance, le président donna lecture d'une demande d'interpellation de M. Albertin, sur certains abus qui se sont produits lors du dernier relèvement des droits sur les froments.

M. CHERON. — Une information est ouverte à vous demande de restreindre votre interpellation.

Puis le ministre annonce qu'il a proposé un projet de loi aux termes duquel les droits pourront être relevés sur les opérations qui auront lieu entre le 1er juillet et le 31 mai, et ceux qui auront voulu porter préjudice à l'administration du Trésor seront contraints de rembourser.

Le renvoi à la suite de l'interpellation Albertin est alors ordonné et la séance est levée.

## La discussion du projet de conciliation et d'arbitrage des conflits du Travail

La Chambre a continué vendredi matin la discussion générale du projet de loi portant modification du code du travail (régime de la conciliation et de l'arbitrage en matière de différends collectifs du travail, dans l'industrie, le commerce et l'agriculture).

M. J. DURAND, rapporteur pour avis de la Commission du commerce et de l'industrie, formule un avis favorable au projet, mais avec certaines réserves.

**Déclaration de M. Loucheur**

M. LOUCHEUR, ministre du Travail, monte à la tribune. Il montre d'abord l'intérêt social qu'il y a pour les patrons à entrer de suite en conversation avec leurs ouvriers en grave et à ce point plusieurs fois de pareilles réunions, auraient évité des semaines de souffrances pour les ouvriers et des pertes pour l'usine.

« On prétend, poursuit le ministre que le projet pêche à la base, parce que la première conversation n'est pas obligatoire, mais l'arbitrage. Dans la Presse, on a reproché au Gouvernement et à la Commission, l'intervention des syndicats dans cette première entrevue. Je suis convaincu que plus nous ferons confiance aux syndicats et plus ils seront raisonnables. (Applaudissements.)

M. TELLIER, qui a demandé des interventions de délégués de syndicats, comme garantie,

# Le Sénat a adopté les 10 premiers articles du projet de loi sur les loyers

Vendredi matin, le Sénat a abordé la discussion du projet de loi sur les loyers. — M. MORAND, rapporteur, expose les grandes lignes du projet. Les modifications à la loi de 1926, conclut-il, préparent le retour au droit commun qui est le but que nous devons nous poursuivre.

M. de LAS CASES estime que la majorité du Sénat pour les deux premiers articles est insuffisante, étant donné, dit-il, le prix des réparations. — M. Brajer de la Ville-moyan parle dans le même sens, puis l'avis est donné.

Sur l'article 2 (durée de la prorogation), M. STRAUSS demande au Sénat de reprendre le texte de la Chambre. Après diverses interventions, M. BARTHOLOMEU déclare qu'il est prêt à accepter un texte conciliant le libellé de la Chambre avec celui de la commission.

Après la suspension de séance, de midi à quatre heures, M. MORAND expose que, conformément à un nouvel amendement de M. Linyer, la commission soumet au Sénat un texte nouveau accordant un état de grâce de six mois au locataire payant à Paris, avant 1914, un loyer de 8 à 9.000 francs.

De nombreux sénateurs interviennent. Finalement, M. H. MERLIN propose d'accorder aux locataires qui ont payé plusieurs années de leur appartement une prorogation d'un an, à condition qu'ils paient une majoration de 50 % sur le loyer de 1914.

M. JENOUVRIER. — Si le Sénat vote l'amendement de M. Merlin, le Gouvernement le soutiendra-t-il devant la Chambre ?

— Oui ! je le soutiendrai très énergiquement, répond M. Bartholo.

M. Linyer se rallie alors à l'amendement de M. Merlin. — M. MORAND précise que cet amendement s'applique non seulement aux locaux d'habitation, mais aussi aux locaux professionnels.

L'amendement de M. H. Merlin, mis aux voix, est adopté, ainsi que l'art. 2 modifié dans ce sens.

M. LINYER défend alors et fait adopter une disposition supplémentaire d'après laquelle la date d'expiration des prorogations prévues à l'article sera le terme du usage dans les communes ou la date de ce terme n'est pas le 31 juillet.

Le Sénat repousse ensuite divers amendements sur les termes des articles 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, et 10, et adopte ces articles. — Puis il renvoie à ce matin la suite du débat.

## Parfumerie HUREZ CADEAUX pour FETES

41, Grande-Place, Lille

## Une grave collision d'autos près de Cambrai

Une camionnette venant de Cambrai et pilotée par un électricien de Cambrai, M. Claissé, est entrée en collision avec une autre voiture que conduisait un autre électricien de Cambrai, M. Navaro. Venant voir sa femme souffrant d'un auto dans laquelle avaient pris place Mmes Laville et Mennecier et deux enfants, âgés de 9 et 15 ans.

La violence du choc, la camionnette, les roues avant brisées, alla se jeter dans le fossé qui borde la route ; par bonheur, M. Claissé ne fut que légèrement contusionné. L'autre voiture franchit la voie du chemin de fer sans s'arrêter et alla s'écraser contre le talus.

L'instituteur n'a été que légèrement blessé. Mme Deville, blessée au visage par des éclats de verre ; Mme Mennecier, qui porte des contusions aux bras et aux jambes et le petit Mennecier Maurice, qui souffre d'une plaie au cou cheveu, ont dû être transportés à la clinique de Parthenay, à Cambrai, où on leur a donné des soins. Les blessés ont pu ensuite regagner leur domicile en voiture.

Les autos sont sérieusement endommagées. Les gendarmes de Cambrai et d'Awolont se sont rendus sur les lieux de l'accident.

Une enquête pour établir les responsabilités, a été ouverte par la gendarmerie de Cambrai.

## Cinq personnes blessées

Le 22 heures, sur la route de Cambrai au Cateau, à la limite des territoires d'Awolont et d'Estourmal, un grave accident d'automobile a eu lieu.

Une camionnette venant de Cambrai et pilotée par un électricien de Cambrai, M. Claissé, est entrée en collision avec une autre voiture que conduisait un autre électricien de Cambrai, M. Navaro. Venant voir sa femme souffrant d'un auto dans laquelle avaient pris place Mmes Laville et Mennecier et deux enfants, âgés de 9 et 15 ans.

La violence du choc, la camionnette, les roues avant brisées, alla se jeter dans le fossé qui borde la route ; par bonheur, M. Claissé ne fut que légèrement contusionné. L'autre voiture franchit la voie du chemin de fer sans s'arrêter et alla s'écraser contre le talus.

L'instituteur n'a été que légèrement blessé. Mme Deville, blessée au visage par des éclats de verre ; Mme Mennecier, qui porte des contusions aux bras et aux jambes et le petit Mennecier Maurice, qui souffre d'une plaie au cou cheveu, ont dû être transportés à la clinique de Parthenay, à Cambrai, où on leur a donné des soins. Les blessés ont pu ensuite regagner leur domicile en voiture.

Les autos sont sérieusement endommagées. Les gendarmes de Cambrai et d'Awolont se sont rendus sur les lieux de l'accident.

Une enquête pour établir les responsabilités, a été ouverte par la gendarmerie de Cambrai.

## Deux aviateurs espagnols vont tenter la traversée de l'Atlantique

Un télégramme de Séville annonce que les aviateurs Gallardo et Matariaga comptent s'envoler incessamment pour Washington, en passant par les Açores et la Nouvelle-Ecosse.

## Maryse Bastié a atterri établissant le record français féminin de durée

Maryse Bastié, a dû, à bout d'essence, atterrir hier matin, au Bourget, à 5 h. 37, établissant par 24 heures, 24 minutes, le record français féminin de durée.

L'aviatrice, à sa descente de l'appareil, a manifesté l'intention de se remettre en piste pour renouveler sa tentative de battre le record du monde.

## C'est irrévocablement Mercredi prochain, 26 Juin, qu'il sera procédé à Lille au tirage de la Loterie de la Presse

Les premiers billets mis en vente sont très disputés. Dépêchez-vous d'en acheter ; demain il sera trop tard et vous regretterez de ne pas avoir couru votre chance de gagner un des nombreux et magnifiques lots de valeur.

Puis, le président donne lecture de l'article 1er, qui débute ainsi :

Le titre 2 du livre IV du code du travail est remplacé par les dispositions suivantes :

« Titre II de la conciliation et de l'arbitrage en matière de différends collectifs du travail, dans l'industrie, le commerce et l'agriculture. »

On adopte une modification proposée par M. Loucheur. On arrive à la discussion de l'article 10 du code du travail modifié. L'article précise que l'entrevue de conciliation est obligatoire, en cas de conflit du travail.

M. DE MONICAULT soutient un amendement demandant que la loi ne joue que pour les établissements agricoles occupant plus de 10 ouvriers.

La commission préfère écarter que la loi ne s'applique pas aux établissements agricoles occupant moins de dix salariés. L'amendement de Monicault est repoussé par 313 voix, contre 254.

Le texte de la commission est adopté et la suite du débat est renvoyée à mardi à 9 h. 30.

# La Commission de surveillance a constaté la hausse des prix de la plupart des denrées

La Commission de Surveillance des Prix, s'est réunie, hier matin, à la Préfecture de Police, sous la présidence de M. Jean Chiappe, préfet de police.

M. Messard, chef du service des halles et marchés, a donné lecture d'un rapport concernant les prix des diverses denrées. Il résulte de ce rapport que tous les articles sont en hausse, sauf le pain, le vin, l'huile et les légumes. La hausse des prix ne peut être imputable qu'aux récoltes déficitaires, par suite de la sécheresse de l'année dernière et d'un froid rigoureux qui a sévi cet hiver. Il n'y a pas lieu de prévoir une baisse saisonnière. Après un échange de vues entre les membres de la Commission, tous ont été d'accord pour reconnaître que chaque fois qu'une perspective de baisse est envisagée, elle est contrecarrée par de nouveaux impôts ou l'augmentation des loyers et l'augmentation des droits de douane.

## Un parricide jugé par les Assises du Pas-de-Calais

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Les témoins apporteront des déclarations identiques au récit précédent. Ce sont le chef de gendarmerie Villaze ; François Drevchey et Média Galot, deux voisins ; le docteur Leclot, médecin légiste et les deux sœurs de l'accusé qui ont été entendus. Les déclarations des témoins, en vertu du pouvoir discrétionnaire de M. le Président.

Après une courte suspension de séance, M. Ducloux, substitut du procureur de la République, commence un réquisitoire plein de logique. Il énonce la religion des jurés en expliquant pourquoi la Cour a des mises en accusation à l'égard des coupables et à l'égard de ceux qui, involontairement ou par suite de la mort involontairement au lieu du crime de parricide.

Le défenseur par la voix de M. de l'Estolle, avocat à Béthune, fait une tâche plutôt facile pour cette affaire malheureuse où l'accusé méritait plus de sympathie que la victime.

Rendez cet enfant à sa pauvre mère MM. Les Jurés, c'est une attention que vous 133 tribunes pas.

L'accusé pleure abondamment et très brutalement. Ses sœurs et sa mère qui sont dans le prétoire l'imitent silencieusement.

Julius Giron, à travers un jeu de larmes, réclame « pitié pour sa mère ». Cette-ci s'évanouit et on est obligé de l'emporter pour lui donner des soins.

**Le verdict**

La délibération du Jury fut extrêmement courte, l'affaire était jugée et c'est un verdict d'acquiescement que le président du jury lui en son âme et conscience.

Des applaudissements saluèrent cette décision.

## Un Polonais qui s'était marié deux fois a été acquitté

Wojciech Michalowski, 38 ans, ouvrier mineur, demeurant à Béthune, sujet polonais, avait contracté mariage, en Pologne, le 10 novembre 1911. De cette union, il eut deux enfants. En 1912, il alla demander en mariage, en France, une jeune femme, née Jeanne Coppin, à coups de pic de mineur.

M. Detraux, juge d'instruction, avait désigné le docteur Quenecq, médecin légiste, qui s'était rendu à Béthune, à Verquignieu, pour pratiquer l'autopsie du corps de la pauvre victime.

Tous les coups de pic portés par l'assassin étaient mortels.

## LE CHORAL BAKULE

Le choral tchèque Bakulé, qui fait, à travers la France, un sieste qui a un double intérêt, moral et artistique, est un véritable trésor. Ce ne sont pas seulement les aimables chanteurs recrutés dans les faubourgs de Prague qu'il nous a été agréable d'entendre chanter, mais aussi les méthodes modernes du professeur Bakulé, émule de cet autre éducateur espagnol Francisco Ferrer, que nous avons salués comme devant orienter la pédagogie moderne.

Comme grand éducateur genevois Pestalozzi, le professeur Bakulé a recherché les enfants misérables, moralement abandonnés ou privés des indispensables conditions de l'industrie, aux contaminations de la rue, et il a élevé, par le travail, dans la joie fraîche et le cœur pur de leur âme, leur esprit.

Un enfant triste et désolé, tout en cultivant leurs facultés intellectuelles. Il leur a donné la joie de vivre, de travailler au bien commun, d'aimer.

Il leur a appris à chasser le vice, à résister à des désespoirs sans horizons, la passion de la vie, à laquelle on se mêle pour l'affranchir de bien des douleurs, est-il tâche plus noble ?

Bakulé a réalisé cette tâche : il a sauvé des enfants du désespoir ; il a préparé des hommes et des femmes à leur rôle national et social, en leur faisant connaître l'harmonie universelle et à la paix.

## CHAPEAUX ABBAYE 2, Rue Esquermoise LILLE

## En nettoyant son revolver un jeune homme s'est tué à Bœschèpe

Un jeune homme de Bœschèpe, M. Valère Gourmeau, 24 ans, fils de M. et Mme Henri Gourmeau, cultivateur, était occupé dans la cuisine de son ferme à nettoyer un revolver. Il avait chargé le revolver avec une balle de calibre 6 mm. Soudain une « vie détonation » se produisit. Le jeune homme, en touchant la gâchette avait fait partir la balle. Le canon était tourné vers lui. Il s'effondra atteint au cœur.

Ses parents accoururent. On appela le docteur Sauvage, puis deux autres médecins. Hélas, la blessure était mortelle. M. Gourmeau rendait bientôt le dernier soupir.

## Un emprunt de 50 millions de dollars a été octroyé au Reich

Le « New York Herald », dans une dernière édition, publie une dépêche de Berlin, indiquant que l'accord pour l'octroi d'un emprunt au Reich, par un syndicat bancaire a été signé à Berlin et que cet emprunt s'élève à 50 millions de dollars.

## ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Samedi 22 Juin  
Soleil : Lever à 3 h. 40 ; Coucher à 19 h. 58.  
Lune : Lever à 3 h. 54 ; Coucher à 3 h. 28.  
Fleuve lune.  
Aujourd'hui : St-Amand, Demain : St-Pélic.  
MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 21 juin à 15 heures :  
Baromètre : 772 mm/2 ; Hauteur : 1 m/29  
Le matin :  
Thermomètre : fondée 7° ; Minima : 10° atteinte à 4 h. 30 ce matin ; Maxima : 16° atteinte à 12 h. 30.  
Vent : du Nord-Est ; Hauteur d'eau tombée depuis le matin à 9 heures : 0,9 la veille ; 18 heures : 0,2 ; Direction des nuages : N.W. ; Etat du ciel : nuageux.  
Température probable pour samedi : un peu frais, assez beau.  
Office National. — Beau temps, ciel nuageux avec éclaircies, vent du secteur Nord 3 à 5 m. minimum à température sans changement sur le tout précité.

MARIAGE. — On annonce le prochain mariage à Schœffel : M. N. COEYEN, architecte, avec Mlle Berthe VAEKSEN.

RECEPTION DU PRÉFET DU NORD. — M. Langereux a reçu vendredi M. de Mazyère, président de la section des Amis Combattants Belges de Lille avec le bureau de la section ; le Bureau de l'Association Fédérale des Sociétés de Tir du Nord et de la Fédération des Sociétés de Tir du Nord et de la région de Nord, avec une délégation ; M. Masquel, président du Club St-Hubert de Lille, avec le Comité.

SOUVENANCE DE THESS. — Le jeudi 30 juin, à 17 h. 30, en la salle des actes de la Faculté de Droit de Lille, M. Charles CLAYES a soutenu sa thèse de doctorat Sciences politiques et économiques, sur : « La Question des Produits Finis en matière de douanes de guerre ». — M. Lardoux, président de la Faculté, a présidé ; M. Lardoux, professeur ; M. Lardoux, chargé de cours, lui a décerné la mention 1. Très bien.

# Une réunion de l'Office des transports des Chambres de Commerce du Nord à eu lieu à Lille

L'Office des Transports des Chambres de Commerce du Nord a tenu réunion le 19 juin à la Bourse de Lille, sous la présidence de M. A. Descamps.

Le communiqué suivant vient de nous être envoyé concernant cette réunion :

« En ce qui concerne la radio-diffusion, l'Office a accepté, en principe, le projet de loi de M. de Fougère, tendant à modifier certaines modalités libérales indiquées dans la proposition de loi de M. Fougère.

« Réforme de la législation de l'énergie électrique. — L'Office d'énergie électrique des Chambres de Commerce du Nord de la France demande :

1° Que la proposition de loi de MM. Mollard, Hanot et Machel ne soit pas adoptée par le Parlement ;

2° Que le ministre des Travaux publics soumette d'urgence au Parlement un projet de loi modifiant et complétant les textes actuels pour remédier à leurs principales imperfections en tenant compte des suggestions de la proposition Mollard et des demandes des usagers, notamment le régime des indemnités aux propriétaires et la composition du Comité d'électricité ;

3° Que les lois relatives à la production de la distribution de l'énergie électrique en France soient codifiées en une seule loi unique ;

« Les surtaxes locales temporaires. — L'Office s'efforce d'étudier chacune d'elles en vue d'en faciliter l'étude par la Chambre de Commerce intéressée, mais il est le plus souvent réduit à un quasi refus de l'indemnité aux propriétaires soumis à son examen soit tellement sommaires qu'il ne peut en apprécier l'utilité et la légitimité.

« L'Office demande des renseignements plus complets pour pouvoir baser son appréciation et décide de prier la Compagnie du Nord d'établir les dossiers soumis à l'examen des Chambres de Commerce d'une façon plus explicite et d'y comprendre notamment :

1° Un plan détaillé (et non schématisé) des travaux à exécuter ;

2° Un état estimatif avec indication des séries de prix applicables ;

3° Un état détaillé de la répartition des charges entre les divers participants, avec récépissé des devis pour chacune des parties du projet ;

4° Indication du taux d'emprunt prévu, de l'organisme porteur et du rendement probable de l'opération, en ce qui concerne le trafic le plus récent exercé dont les résultats sont connus. »

## Le crime d'un jaloux à Verquignieu-lez-Béthune

Nous avons longuement relaté hier l'horrible crime dont s'est rendu coupable Théodore Gottrand, ouvrier d'usine, à Verquignieu, qui, au cours d'une fête de jeunesse, dans la nuit du dimanche à jeudi, massacra sa femme, sa Jeanne Coppin, à coups de pic de mineur.

M. Detraux, juge d'instruction, avait désigné le docteur Quenecq, médecin légiste, qui s'était rendu à Béthune, à Verquignieu, pour pratiquer l'autopsie du corps de la pauvre victime.

Tous les coups de pic portés par l'assassin étaient mortels.

## LES CANDIDATS EN PRÉSENCE

Dimanche a lieu le scrutin de ballottage des élections municipales complémentaires de Lille.

Les candidats qui restent en présence sont : pour le Parti Socialiste : MM. Roger Salengro et Bardoux qui ont obtenu 12.910 et 12.115 voix dimanche dernier ; pour l'Union Républicaine : M. Crapez, tout seul, son collègue ayant été retiré sans commentaires. M. Crapez a obtenu 18.128 voix au dernier scrutin pour le Parti Communiste : MM. Edgard Deverney et Gaston Coquel, qui ont obtenu 2.888 et 2.811 voix au dernier scrutin.

Les candidats isolés, M. Régner (royaliste) qui avait obtenu 318 voix, resté seul en ligne, M. Deneubourg ayant retiré sa candidature.

## LES CANDIDATS EN PRÉSENCE

Dimanche a lieu le scrutin de ballottage des élections cantonales de Béthune pour le remplacement de M. Morel, décédé.

Les candidats qui restent en présence sont : Pour le Parti Socialiste, M. Ed. Vignon, qui a obtenu 2.644 voix et pour le Parti Communiste, M. Caron, qui avait obtenu 1.996 voix au scrutin de dimanche dernier.

Les candidats isolés, M. Caron, qui avait obtenu 1.996 voix au scrutin de dimanche dernier, M. Caron, qui avait obtenu 1.996 voix au scrutin de dimanche dernier, M. Caron, qui avait obtenu 1.996 voix au scrutin de dimanche dernier.

## LES LAINES A TRICOTER s'achètent AUX LAINES DE FRANCE, à l'Usine, rue du Pays.

Hier soir, vers 18 h. 30, le jeune Gadenne René, 16 ans, élève à l'Institut Turgot, de la rue de Valenciennes, a été tué par un camion de la Garie en direction de l'Hotel de Ville, monté sur son vélo.

Au moment, où ayant dépassé le monument Jules Guesde, il pensait continuer son chemin, une voiture automobile conduite par M. Fages Maurice, au service de la Fonderie de Cloches Weuthy, de Douai, lui coupa le chemin, en virant par la rue du Chamain de fer.

Emporté par son élan, et n'ayant pas prévu

## LES LAINES A TRICOTER s'achètent AUX LAINES DE FRANCE, à l'Usine, rue du Pays.

Hier soir, vers 18 h. 30, le jeune Gadenne René, 16 ans, élève à l'Institut Turgot, de la rue de Valenciennes, a été tué par un camion de la Garie en direction de l'Hotel de Ville, monté sur son vélo.

Au moment, où ayant dépassé le monument Jules Guesde, il pensait continuer son chemin, une voiture automobile conduite par M. Fages Maurice, au service de la Fonderie de Cloches Weuthy, de Douai, lui coupa le chemin, en virant par la rue du Chamain de fer.

Emporté par son élan, et n'ayant pas prévu

## LES LAINES A TRICOTER s'achètent AUX LAINES DE FRANCE, à l'Usine, rue du Pays.

Hier soir, vers 18 h. 30, le jeune Gadenne René, 16 ans, élève à l'Institut Turgot, de la rue de Valenciennes, a été tué par un camion de la Garie en direction de l'Hotel de Ville, monté sur son vélo.

Au moment, où ayant dépassé le monument Jules Guesde, il pensait continuer son chemin, une voiture automobile conduite par M. Fages Maurice, au service de la Fonderie de Cloches Weuthy, de Douai, lui coupa le chemin, en virant par la rue du Chamain de fer.

Emporté par son élan, et n'ayant pas prévu

## LES LAINES A TRICOTER s'achètent AUX LAINES DE FRANCE, à l'Usine, rue du Pays.

Hier soir, vers 18 h. 30, le jeune Gadenne René, 16 ans, élève à l'Institut Turgot, de la rue de Valenciennes, a été tué par un camion de la Garie en direction de l'Hotel de Ville, monté sur son vélo.

Au moment, où ayant dépassé le monument Jules Guesde, il pensait continuer son chemin, une voiture automobile conduite par M. Fages Maurice, au service de la Fonderie de Cloches Weuthy, de Douai, lui coupa le chemin, en virant par la rue du Chamain de fer.

Emporté par son élan, et n'ayant pas prévu

## LES LAINES A TRICOTER s'achètent AUX LAINES DE FRANCE, à l'Usine, rue du Pays.

Hier soir, vers 18 h. 30, le jeune Gadenne René, 16 ans, élève à l'Institut Turgot, de la rue de Valenciennes, a été tué par un camion de la Garie en direction de l'Hotel de Ville, monté sur son vélo.

Au moment, où ayant dépassé le monument Jules Guesde, il pensait continuer son chemin, une voiture automobile conduite par M. Fages Maurice, au service de la Fonderie de Cloches Weuthy, de Douai, lui coupa le chemin, en virant par la rue du Chamain de fer.

Emporté par son élan, et n'ayant pas prévu

## LES LAINES A TRICOTER s'achètent AUX LAINES DE FRANCE, à l'Usine, rue du Pays.

Hier soir, vers 18 h. 30, le jeune Gadenne René, 16 ans, élève à l'Institut Turgot, de la rue de Valenciennes, a été tué par un camion de la Garie en direction de l'Hotel de Ville, monté sur son vélo.

Au moment, où ayant dépassé le monument Jules Guesde, il pensait continuer son chemin, une voiture automobile conduite par M. Fages Maurice, au service de la Fonderie de Cloches Weuthy, de Douai, lui coupa le chemin, en virant par la rue du Chamain de fer.

Emporté par son élan, et n'ayant pas prévu

## LES LAINES A TRICOTER s'achètent AUX LAINES DE FRANCE, à l'Usine, rue du Pays.

Hier soir, vers 18 h. 30, le jeune Gadenne René, 16 ans, élève à l'Institut Turgot, de la rue de Valenciennes, a été tué par un camion de la Garie en direction de l'Hotel de Ville, monté sur son vélo.

Au moment, où ayant dépassé le monument Jules Guesde, il pensait continuer son chemin, une voiture automobile conduite par M. Fages Maurice, au service de la Fonderie de Cloches Weuthy, de Douai, lui coupa le chemin, en virant par la rue du Chamain de fer.

Emporté par son élan, et n'ayant pas prévu

## LES LAINES A TRICOTER s'achètent AUX LAINES DE FRANCE, à l'Usine, rue du Pays.

Hier soir, vers 18 h. 30, le jeune Gadenne René, 16 ans, élève à l'Institut Turgot, de la rue de Valenciennes, a été tué par un camion de la Garie en direction de l'Hotel de Ville, monté sur son vélo.

Au moment, où ayant dépassé le monument Jules Guesde, il pensait continuer son chemin, une voiture automobile conduite par M. Fages Maurice, au service de la Fonderie de Cloches Weuthy, de Douai, lui coupa le chemin, en virant par la rue du Chamain de fer.

Emporté par son élan, et n'ayant pas prévu

## LES LAINES A TRICOTER s'achètent AUX LAINES DE FRANCE, à l'Usine, rue du Pays.

Hier soir, vers 18 h. 30, le jeune Gadenne René, 16 ans, élève à l'Institut Turgot, de la rue de Valenciennes, a été tué par un camion de la Garie en direction de l'Hotel de Ville, monté sur son vélo.

Au moment, où ayant dépassé le monument Jules Guesde, il pensait continuer son chemin, une voiture automobile conduite par M. Fages Maurice, au service de la Fonderie de Cloches Weuthy, de Douai, lui coupa le chemin, en virant par la rue du Chamain de fer.

Emporté par son élan, et n'ayant pas prévu

L'émotion soulevée à Verquignieu par cet acte de sauvagerie n'est pas encore calmée. Les cinq petits orphelins qui pleurent leur mère ont été recueillis par les membres de la famille de la malheureuse victime.

Les funérailles de Mlle Jeanne Coppin auront lieu aujourd'hui 22 juin, à 10 heures du matin. Après le service, le corps sera conduit au cimetière de Verquin pour y être inhumé.

La victime était fort estimée de la population, qui savait que Gottrand martyrisait son épouse depuis des années.

## Le dixième Congrès des Commissionnaires des transports s'est ouvert hier à Dunkerque

La Fédération Nationale des transports, transitaires, agents maritimes et assimilés a tenu, pour la neuvième fois, son congrès annuel. Il avait lieu cette année à Dunkerque, dans la salle d'honneur de la Chambre de Commerce.

La première journée a été occupée par la lecture du compte rendu des travaux depuis le Congrès de Saint-Etienne en 1928 et l'examen de la situation financière.

Aujourd'hui, le Congrès procédera à la révision des statuts et au renouvellement du bureau. Puis les congressistes visiteront le port.

## La politique régionale

Pour le scrutin de ballottage des élections municipales complémentaires de Lille

## LES CANDIDATS EN PRÉSENCE

Dimanche a lieu le scrutin de ballottage des élections municipales complémentaires de Lille.

Les candidats qui restent en présence sont : pour le Parti Socialiste : MM. Roger Salengro et Bardoux qui ont obtenu 12.910 et 12.115 voix dimanche dernier ; pour l'Union Républicaine : M. Crapez, tout seul, son collègue ayant été retiré sans commentaires. M. Crapez a obtenu 18.128 voix au dernier scrutin pour le Parti Communiste : MM. Edgard Deverney et Gaston Coquel, qui ont obtenu 2.888 et 2.811 voix au dernier scrutin.

Les candidats isolés, M. Régner (royaliste) qui avait obtenu 318 voix, resté seul en ligne, M. Deneubourg ayant retiré sa candidature.

## Pour le scrutin de ballottage de l'élection cantonale de Béthune

## LES CANDIDATS EN PRÉSENCE

Dimanche a lieu le scrutin de ballottage des élections cantonales de Béthune pour le remplacement de M. Morel, décédé.

Les candidats qui restent en présence sont : Pour le Parti Socialiste, M. Ed. Vignon, qui a obtenu 2.644 voix et pour le Parti Communiste, M. Caron, qui avait obtenu 1.996 voix au scrutin de dimanche dernier.

Les candidats isolés, M. Caron, qui avait obtenu 1.996 voix au scrutin de dimanche dernier, M. Caron, qui avait obtenu 1.996 voix au scrutin de dimanche dernier.

## LES CANDIDATS EN PRÉSENCE

Dimanche a lieu le scrutin de ballottage des élections cantonales de Béthune pour le remplacement de M. Morel, décédé.

Les candidats qui restent en présence sont : Pour le Parti Socialiste, M. Ed. Vignon, qui a obtenu 2.644 voix et pour le Parti Communiste, M. Caron, qui avait obtenu 1.996 voix au scrutin de dimanche dernier.

Les candidats isolés, M. Caron, qui avait obtenu 1.996 voix au scrutin de dimanche dernier, M. Caron, qui avait obtenu 1.996 voix au scrutin de dimanche dernier.

## LES CANDIDATS EN PRÉSENCE

Dimanche a lieu le scrutin de ballottage des élections cantonales de Béthune pour le remplacement de M. Morel, décédé.

Les candidats qui restent en présence sont : Pour le Parti Socialiste, M. Ed. Vignon, qui a obtenu 2.644 voix et pour le Parti Communiste, M. Caron, qui avait obtenu 1.996 voix au scrutin de dimanche dernier.

Les candidats isolés, M. Caron, qui avait obtenu 1.996 voix au scrutin de dimanche dernier, M. Caron, qui avait obtenu 1.996 voix au scrutin de dimanche dernier.

## LES CANDIDATS EN PRÉSENCE

Dimanche a lieu le scrutin de ballottage des élections cantonales de Béthune pour le remplacement de M. Morel, décédé.

Les candidats qui restent en présence sont : Pour le Parti Socialiste, M. Ed. Vignon, qui a obtenu 2.644 voix et pour le Parti Communiste, M. Caron, qui avait